



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro.15/8  
29 septembre 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

QUINZIÈME RÉUNION DES PARTIES  
AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
RELATIF À DES SUBSTANCES QUI  
APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE  
Nairobi, 10-14 novembre 2003

**RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA  
QUINZIÈME RÉUNION DES PARTIES**

**Introduction**

1. Le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/9/12, annexe V) oblige le Comité exécutif à présenter chaque année un rapport à la Réunion des Parties. Le présent rapport, qui porte sur les activités entreprises par le Comité exécutif depuis la quatorzième Réunion des Parties, est présenté en vertu de cette obligation. Le rapport comprend une annexe (annexe I), préparée en réponse à la décision X/31, qui met à jour l'information sur les mesures prises par le Comité exécutif pour approuver le mécanisme financier.
2. Les 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif ont eu lieu à Montréal pendant la période faisant l'objet de ce rapport, plus particulièrement le 2-3 avril 2003, pour la 39<sup>e</sup> réunion, et du 16 au 18 juillet 2003, pour la 40<sup>e</sup> réunion. Les rapports de ces réunions du Comité exécutif sont présentés respectivement dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50.
3. En vertu de la décision XIV/38 de la quatorzième Réunion des Parties, les 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif ont réuni les délégués de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France et du Japon (président) comme représentants des pays non visés au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal, et de la Bolivie, du Burundi, d'El Salvador (vice-président), de l'Inde, de la Jordanie, de Maurice et de Sainte-Lucie comme représentants des pays visés au paragraphe 1 de l'article 5. Le représentant de la Hongrie a assisté à la 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif en tant que représentant d'un pays non visé à l'article 5, membre du Comité exécutif. Les 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions étaient présidées par M. Tadanori Inomata (Japon), ainsi que par M. Francisco E. Guevara Masis (El Salvador) en qualité de vice-président.

4. Le Dr. Omar E. El-Arini, Chef du Secrétariat, a agi comme secrétaire à ces réunions.

### **A. Questions de procédures**

#### Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances

5. Les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> réunions du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, formé des représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Canada (président), d'El Salvador, de la Hongrie, de la Jordanie et de Maurice, ont eu lieu immédiatement avant les réunions du Comité exécutif. Les rapports du Sous-comité aux 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif sont présentés respectivement dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/6 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/7.

#### Sous-comité sur l'examen des projets

6. Les 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> réunions du Sous-comité sur l'examen des projets, formé des représentants de la Bolivie, du Burundi, des États-Unis d'Amérique, de la France (président), de l'Inde, du Japon et de Sainte-Lucie, ont eu lieu immédiatement avant les réunions du Comité exécutif pendant la période faisant l'objet de ce rapport. Les rapports du Sous-comité aux 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif sont présentés respectivement dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/19 et Corrs. 1 et 2, et UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/26.

#### Sous-groupe sur le secteur de la production

7. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé de reconstituer le Sous-groupe sur le secteur de la production et convenu qu'il serait formé des représentants de la Bolivie, du Canada, d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, de la France et de l'Inde. En conséquence, le Sous-groupe s'est réuni en marge des 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif et a choisi le représentant du Canada comme animateur. Des représentants de l'ONUDI et de la Banque mondiale ont assisté à la réunion du Sous-groupe en qualité d'observateurs.

#### Comité de recrutement en vertu de la Décision 39/58 g)

8. A la 39<sup>e</sup> réunion, par la Décision 39/58 g), le Comité exécutif a constitué le Comité de recrutement chargé de nommer un Chef du Secrétariat, comité présidé par le Japon et composé de représentants de la Bolivie, du Burundi, des États-Unis d'Amérique, de la France et de l'Inde. Le comité de recrutement s'est réuni les 4 et 5 juillet dans les locaux du Secrétariat du Fonds multilatéral. M. Shafqat Kakakhel, Directeur exécutif adjoint du PNUE et M. Marco Gonzalez, Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs. Le Dr. Omar El-Arini, Chef du Secrétariat était également présent. Le Comité a soumis un rapport confidentiel aux chefs de délégations du Comité exécutif.

## **B. Questions financières**

### État des contributions et des décaissements

9. En date du 11 juillet 2003, le revenu total du Fonds multilatéral, comprenant les intérêts, les contributions bilatérales et des revenus divers, était de 1 642 665 554 \$US, et le montant total des décaissements était de 1 540 744 536 \$US. Le solde disponible au 11 juillet 2003 était de 101,9 millions \$US.

10. La répartition des contributions par rapport aux montants promis par année est la suivante :

<b>Année</b>	<b>Contributions promises (\$US)</b>	<b>Paiement total (\$US)</b>	<b>Arriérés/contributions en souffrance (\$US)</b>
1991 – 1993	234 929 241	210 392 697	24 536 544
1994 – 1996	424 841 347	393 401 887	31 439 460
1997 – 1999	472 567 009	427 119 830	45 447 179
2000-2002	440 000 001	427 712 793	12 287 208
2003	158 000 000	45 634 842	112 365 158
<b>Total :</b>	<b>1 730 337 598</b>	<b>1 504 262 049</b>	<b>226 075 549</b>

Remarque : Au 11 juillet 2003

### Contributions en souffrance

11. Les arriérés de 1991-2002 étaient de l'ordre de 113 710 292 \$US en date du 11 juillet 2003, à raison de 99 554 175 \$US de la part de pays à économie en transition et de 14 156 217 \$US de pays dont l'économie n'est pas en transition. Les contributions en souffrance pour 2003 sont de l'ordre de 112 365 158 \$US.

### Contributions bilatérales

12. Au cours de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a approuvé des demandes d'imputation des contributions bilatérales provenant de l'Allemagne, du Canada, de la Hongrie, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Suède, pour un total de 3 777 445 \$US. Le total des coopérations bilatérales est actuellement de 64 952 165 \$US, ce qui représente environ 4,3 pour cent des montants approuvés. Par ailleurs, il a été noté que les montants approuvés non utilisés aux fins de coopération bilatérale dans des projets mis en œuvre par la France et l'Allemagne, représentant 125 665 \$US pour la France et 81 000 \$US pour l'Allemagne, seraient soustraits des futurs montants approuvés. Les projets de coopération bilatérale ont porté, entre autres, sur des plans de gestion des frigorigènes (PGF) et la mise à jour des PGF, la préparation de projets/assistance technique pour le secteur des halons, des plans d'élimination de CFC, l'élimination du bromure de méthyle, la reconversion de procédés de

nettoyage à base de TCA, le plan de gestion de l'élimination finale des SAO, la prévention du commerce illégal et les réseaux régionaux.

#### Questions reliées aux contributions

13. Au cours de la 39<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a pris note du fait que le manque à gagner attribuable à la mise en œuvre du mécanisme du taux de change fixe et à l'encaissement des billets à ordre avait diminué et était de l'ordre de 11,214 millions \$US. À la 40<sup>e</sup> réunion, le manque à gagner avait diminué davantage en raison des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et l'euro.

14. Le Comité exécutif a continué à s'inquiéter du faible taux de paiement des contributions en vertu de l'importance du paragraphe 7 de la Décision XI/6 de la XI<sup>e</sup> réunion des Parties qui prie instamment les Parties de s'efforcer de verser leurs contributions aussitôt que possible en début d'année, et, en tout cas, avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année et a de nouveau souligné la nécessité de rapprocher les comptes financiers afin de faciliter les décisions financières.

#### Comptes du Fonds multilatéral pour l'année 2002

15. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note du rapport sur les comptes de 2002 et a demandé aux agences d'exécution de remettre un rapport sur les comptes vérifiés au Trésorier avant le 1<sup>er</sup> septembre 2003 aux fins d'examen à la 41<sup>e</sup> réunion.

#### Services du Trésorier

16. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note que le Directeur général du PNUE avait informé le Comité exécutif que le PNUE ne pourrait plus continuer à assurer les services de Trésorier gratuitement en raison de la charge de travail supplémentaire que représentent l'introduction du mécanisme de taux de change fixe et les billets à ordre. Le Secrétariat a été chargé d'examiner avec le PNUE, la Banque mondiale et les autres organismes intéressés à assurer les fonctions de Trésorier, l'expérience des parties intéressées, ainsi que les services qu'elles seraient en mesure d'offrir et la rémunération demandée.

17. Donnant suite à cette décision, la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné une étude sur les services de Trésorier, qui faisait état de quatre agences intéressées à jouer ce rôle contre une rémunération variant de 301 000 \$US à 2 millions \$US.

18. Le Comité exécutif a accepté de modifier le paragraphe 3.1 de l'article III de l'accord entre le Comité exécutif et le PNUE afin que le Trésorier puisse obtenir un remboursement des frais engagés. Il a aussi été convenu de demander au PNUE de continuer à agir à titre de Trésorier du Fonds multilatéral contre une rémunération de 301 000 \$US par année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003, jusqu'à ce que les modalités d'estimation et de remboursement des coûts puissent être convenues, et de réexaminer la question à la 41<sup>e</sup> réunion.

### **C. Planification des affaires et gestion des ressources**

#### Planification financière pour la période triennale 2003-2005

19. En vertu de la décision de la quatorzième Réunion des Parties concernant la reconstitution du Fonds multilatéral (décision XIV/39), la 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé d'affecter les fonds à raison de 224 millions \$US en 2003, 191 millions \$US en 2004 et de 158 millions \$US en 2005. Elle a aussi convenu d'affecter les 248 millions \$US destinés aux nouveaux engagements de façon à répondre aux besoins de conformité des pays visés à l'article 5, et la somme de 47,4 millions à la planification des projets bilatéraux pour l'ensemble de la période triennale, et non comme plafond absolu des projets bilatéraux à proposer. Il faudrait également noter que le niveau de l'allocation bilatérale prévue pour la période triennale ne limite pas le droit à une partie d'utiliser jusqu'à 20% de sa contribution aux projets bilatéraux.

#### Plans d'activités du Fonds multilatéral pour l'année 2003

20. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné le plan d'activités général du Fonds multilatéral, qui regroupe les plans d'activités des quatre agences d'exécution de même que ceux des pays non visés à l'article 5 qui possèdent des programmes de coopération bilatérale. Le Comité exécutif a donné son aval aux plans d'activités des agences d'exécution pour l'année 2003, et a pris note du retrait de certains projets et de la modification du calendrier de mise en œuvre de certains autres projets. Il a adopté des objectifs d'élimination de 22 936 tonnes PAO dans le secteur de la consommation et de 10 663 tonnes PAO dans le secteur de la production, pour un décaissement total de 121 millions \$US pour des activités financées par le Fonds multilatéral, pour l'année 2003. Il a aussi approuvé les objectifs des indicateurs d'efficacité des diverses agences d'exécution.

21. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note des plans d'activités supplémentaires portant sur les activités de coopération bilatérale proposés par des Parties non visées à l'article 5 de même que des évaluations du rendement des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités de 2002.

#### Programmes de travail pour l'année 2003

22. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé les programmes de travail de 2003 du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale, tout en amendant certains projets. Elle a aussi approuvé les amendements au programme de travail du PNUE pour 2003, joint des critères pour certains projets et fait part de ses observations aux gouvernements.

23. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé des amendements aux programmes de travail des agences d'exécution pour l'année 2003, qui ont fait l'objet de plusieurs observations sur des projets individuels, et de commentaires transmis à certains gouvernements.

## **D. Réalisations du Fonds**

### Quantité totale de SAO éliminée

24. Depuis 1991, 4 322 projets et activités ont été approuvés selon la répartition géographique suivante : 1 937 pour les pays de l'Asie et du Pacifique, 1 111 pour des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, 829 pour des pays d'Afrique, 212 pour des pays d'Europe, ainsi que 233 projets d'envergure mondiale. Au total, 179 985 tonnes PAO de SAO des 236 638 tonnes PAO de SAO qui auraient été éliminées lorsque tous ces projets auraient été menés à terme avaient été éliminées à la fin de 2002. La répartition sectorielle de cette élimination est précisée dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Tonnes PAO éliminées*
Aérosols	23 612
Mousses	41 169
Fumigènes (bromure de méthyle)	541
Halons : production et consommation	59 166
Projets regroupant plusieurs secteurs	36
Agents de transformation	552
Plan national d'élimination	97
Production (CFC)	24 581
Réfrigération	27 097
Solvants	2 420
Stérilisants	21
Gonflage du tabac	694
<b>Total :</b>	<b>179 985</b>

\*Sauf les projets annulés et transférés

### Financement et décaissement

25. Le Comité exécutif a approuvé la somme de 1 495 128 386 \$US depuis 1991 afin de réaliser cette élimination et de mettre en œuvre les projets d'investissement et tous les projets et activités ne portant pas sur des investissements en cours. Ce montant comprend 141 108 737 \$US pour les coûts d'appui aux agences. Les montants alloués et décaissés par agence d'exécution et agence bilatérale sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Agence	Montant approuvé (\$US) (1)	Montant décaissé (\$US) (2)
PNUD	409 330 049	293 087 692
PNUE	73 484 623	50 208 139
ONUDI	328 762 371	236 174 124
Banque mondiale	618 769 160	436 995 608
Bilatérales	64 782 183	39 123 580
<b>Total</b>	<b>1 495 128 386</b>	<b>1 055 589 143</b>

(1) Au 16 septembre 2003 (sauf les projets annulés et transférés)

(2) Au 31 décembre 2002 (sauf les projets annulés et transférés)

Projets et activités approuvés pendant la période visée par ce rapport (décembre 2002 - septembre 2003)

26. Le Comité exécutif a approuvé 118 projets et activités supplémentaires pendant la
27. période visée par ce rapport, ce qui devrait se traduire par l'élimination de 9 462 tonnes PAO dans la production et la consommation de substances réglementées. Il a approuvé la somme de 77 412 511 \$US pour la mise en œuvre de ces projets et activités, dont 5 542 221 \$US pour les coûts d'appui aux agences, répartie comme suit :

Agence	\$US	Coûts d'appui (\$US)	Coût total (\$US)
PNUD	8 745 722	667 573	9 413 295
PNUE	1 766 666	106 742	1 873 408
ONUDI	10 714 164	814 508	11 528 672
Banque mondiale	47 213 467	3 559 207	50 772 674
Bilatérales	3 430 271	394 191	3 824 462
<b>Total</b>	<b>71 870 290</b>	<b>5 542 221</b>	<b>77 412 511</b>

Projets d'investissement

28. De toutes les sommes approuvées au cours de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a affecté 69 021 101 \$US, dont 4 891 481 \$US en coûts d'appui aux agences, à la mise en œuvre de 25 projets d'investissement qui donneront lieu à l'élimination d'une quantité évaluée à 9 124 tonnes PAO dans la consommation et la production de SAO une fois ces projets terminés.

29. Voici la répartition par secteur :

Secteur	PAO	\$US	\$US pour la préparation de projets
Aérosols	0	0	32 250
Mousses	33	391 999	16 125
Fumigènes	67	1 632 864	188 125
Consommation et production de halons	0	0	85 295
Projets regroupant plusieurs secteurs	0	0	43 000
Plan national d'élimination	418	8 579 654	267 195
Agents de transformation	2 638	21 500 000	0
Production	4 783	26 122 500	0
Réfrigération	314	1 313 258	308 574
Solvants	677	7 020 473	123 625
Stérilisants	15	310 353	0
Tabac	180	2 150 000	0
<b>Total</b>	<b>9 124</b>	<b>69 021 101</b>	<b>1 064 189</b>

30. Les 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif ont examiné les progrès réalisés dans les projets d'élimination sectorielle et nationale en vue de l'élimination complète des SAO en fonction de l'approche d'élimination sectorielle et/ou nationale adoptée.

31. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé, en principe, la somme de 700 000 \$US pour le plan de réduction par étapes et de gestion de l'élimination complète en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour lequel le gouvernement de l'Allemagne agirait à titre d'agence d'exécution, et la somme de 379 700 \$US pour le plan de gestion de l'élimination finale des CFC en Croatie, pour lequel l'ONUDI agirait à titre d'agence d'exécution principale et travaillerait en collaboration avec le gouvernement de la Suède, qui agirait à titre d'agence d'exécution conjointe pour le 1<sup>er</sup> volet. Cette même réunion a également accepté, en principe, d'affecter la somme de 653 125 \$US à l'élimination complète de la production et de la consommation de toutes les SAO en Albanie, projet pour lequel l'ONUDI agirait à titre d'agence d'exécution principale et le PNUE à titre d'agence d'exécution coopératrice.

32. À la suite des recommandations du Sous-groupe sur le secteur de la production, la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé, en principe, la somme totale de 52 millions \$US pour la mise en œuvre du plan d'élimination du tétrachlorure de carbone en Inde, qui vise à la fois les secteurs de la production et de la consommation. L'appui financier sera remis par tranches, à raison de 30 millions \$US pendant la période triennale de 2003-2005, et le reste pendant la période triennale suivante. Elle a convenu que la première tranche, représentant 5 millions \$US et les coûts d'appui aux agences connexes, serait décaissée à la 40<sup>e</sup> réunion afin que l'Inde puisse procéder à la mise en œuvre de son plan, étant entendu que la priorité sera accordée au secteur de la consommation. L'Inde s'est aussi vue accorder toute la discrétion nécessaire dans l'utilisation de ces fonds afin de respecter les objectifs de production et de consommation établis dans les documents de projet. Le Comité exécutif a demandé qu'un accord détaillé sur la mise en œuvre du plan soit préparé aux fins d'examen par la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, et que la question des écarts de données sur les importations de tétrachlorure de carbone soit réglée.

33. Le Comité exécutif a aussi approuvé la somme de 31,85 millions \$US pour la réduction graduelle et l'élimination complète de la production de CFC au Mexique, dont 0,85 million \$US pour l'unité de gestion du projet. Suite à cette approbation, le Gouvernement du Mexique assurera l'élimination de 22 000 tonnes PAO dans la production de CFC-11 et de CFC-12 d'ici la fin de l'année 2005 (mis à part toute production de CFC ayant reçu l'aval des Parties pour répondre aux besoins essentiels du Mexique).

34. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a aussi approuvé la somme de 460 000 \$US pour la réduction par étapes et l'élimination complète des CFC à Trinité-et-Tobago, un projet qui sera mis en œuvre par le PNUD.

35. Les accords correspondants ont été approuvés aux 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif.



## Activités ne portant pas sur des investissements

### *Assistance technique et formation*

36. Vingt-six projets d'assistance technique et de formation ont été approuvés pendant la période visée par ce rapport, pour une somme de 4 782 235 \$US, dont 453 696 \$US en coûts d'appui aux agences, ce qui représente un coût total de 134 787 967 \$US pour les projets d'assistance technique et de formation approuvés depuis la création du Fonds multilatéral. Ce montant ne comprend pas les volets ne portant pas sur des investissements des accords d'élimination pluriannuels.

### *Programme d'aide à la conformité (PAC)*

37. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a établi des objectifs pour le Programme d'aide à la conformité afin d'obtenir de la part des pays visés à l'article 7 des rapports de données complets fondés sur les indicateurs d'efficacité et de déterminer le nombre de pays en conformité avec l'article 7, de même que le nombre de pays qui ont reçu une assistance particulière du Programme d'aide à la conformité pour la transmission des données pour établir les données de référence pour la conformité mais qui n'ont pas remis des données complètes. Le PNUE a été invité à préciser l'assistance qui a été fournie.

### *Renforcement des institutions*

38. La somme de 30 000 \$US a été approuvée pour les projets de renforcement des institutions en Guinée-Bissau pendant la période visée par ce rapport, de même que la somme de 2 392 686 \$US, dont les coûts d'appui aux agences de 103 055 \$US, pour les projets de renforcement des institutions dans les pays, ce qui représente un total de 40 669 904 \$US approuvés par le Comité exécutif pour des projets de renforcement des institutions dans 129 pays visés à l'article 5.

### *Programmes de pays*

39. Des programmes de pays pour l'Albanie et Haïti ont été approuvés pendant la période visée par ce rapport, ce qui porte à 125 le total des programmes de pays approuvés pour une production évaluée à 82 093,0 tonnes PAO de CFC et de halons, et la consommation de 177 268,5 tonnes PAO de substances réglementées (selon les chiffres fournis dans les documents de programme de pays).

40. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné la mise à jour du programme de pays de la République démocratique populaire de Corée, et a demandé au PNUE et à l'ONUDI de régler les problèmes d'écart de données sur le tétrachlorure de carbone, et de modifier la mise à jour du programme de pays en conséquence.

## **E. Surveillance de la mise en œuvre des projets**

### Rapports périodiques

41. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note du rapport périodique sur la coopération bilatérale, des rapports périodiques des agences d'exécution et du rapport périodique global préparé par le Secrétariat au 31 décembre 2002.
42. Les agences d'exécution ont été invitées à prendre des mesures pour réduire les délais pour la signature des accords et des documents de projet, et d'exiger des lettres des gouvernements signifiant leur acceptation des projets/accords aux montants recommandés par le Secrétariat du Fonds, avant l'approbation finale.
43. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution et au Secrétariat de régler les écarts financiers entre les rapports périodiques des agences et l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat, afin de présenter un rapprochement des comptes à la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.
44. En ce qui concerne la coopération bilatérale, les 30<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif ont émis plusieurs observations sur les projets bilatéraux proposés et demandé au Trésorier d'imputer les montants aux contributions des pays visés.
45. Le Comité exécutif a pris note que les agences d'exécution ont achevé 544 projets en un an, pour lesquels les soldes s'élèvent à 14 634 694 \$US. Les agences d'exécution ont été fortement invitées à respecter leur obligation de rembourser les soldes des projets achevés au cours des 12 mois précédents.
46. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a demandé au président du Comité exécutif d'envoyer une lettre au Gestionnaire du PNUD et au Directeur général de l'ONUDI pour leur faire part de la consternation du Fonds multilatéral face aux montants très importants que représentent les soldes non remboursés des projets achevés deux ans auparavant et demander à ce que ces montants soient remboursés immédiatement au Fonds multilatéral afin d'être réaffectés.
47. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note avec appréciation des lettres du Gestionnaire du PNUD et du Directeur général de l'ONUDI concernant les soldes non remboursés.
48. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note avec inquiétude que les décaissements rapportés à la 38<sup>e</sup> réunion étaient erronés et a demandé aux agences d'exécution concernées de s'assurer que les futurs rapports sur les soldes étaient exacts, conformes aux décisions sur les rapports financiers du Comité exécutif, et faisaient la distinction entre les décaissements, les soldes engagés et les soldes non engagés.
49. Au cours de sa réunion tenue en marge de la 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, le Sous-groupe sur le secteur de la production a été informé par le Secrétariat de l'évolution survenue dans le secteur de la production des SAO depuis la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, et a accueilli

des comptes rendus sur les vérifications techniques en cours. Le Sous-groupe a demandé que le rapport de vérification technique du secteur de la production de tétrachlorure de carbone soit distribué aux membres aussitôt achevé. Il a aussi été informé que les vérifications techniques du secteur de la production de CFC en Inde et du secteur de la production du tétrachlorure de carbone/TCA en Chine étaient en cours de réalisation, et que la vérification technique du secteur de la production de CFC au Venezuela avait été temporairement interrompue.

50. Le Sous-groupe s'est réuni à quatre reprises pendant la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif afin d'obtenir des éclaircissements sur le plan visant la production et l'élimination du tétrachlorure de carbone en Inde et le projet de fermeture complète de toute la capacité de production du CFC au Mexique.

#### Retards dans la mise en œuvre des projets

51. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note du fait que le Secrétariat et les agences d'exécution prendraient les mesures établies concernant les projets connaissant des retards dans la mise en œuvre; elle a décidé d'annuler cinq projets par entente mutuelle, et d'annuler une partie d'un projet.

52. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé d'annuler quatre projets par entente mutuelle avec les gouvernements concernés, de même que sept activités de préparation de projet.

53. Le Comité exécutif a aussi pris note du fait que les agences d'exécution avaient classé 160 projets parmi les projets connaissant des retards dans la mise en œuvre, dont certains qui avaient déjà été classés comme tels en 2002. Il a donc demandé à ce que des rapports sur ces projets soient remis à la 41<sup>e</sup> réunion.

#### Indicateurs d'efficacité

54. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé les indicateurs d'efficacité des agences d'exécution ainsi que ceux qui ne concernent que le PNUE.

55. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a invité les Parties à remettre des propositions d'indicateurs d'efficacité au Secrétariat avant la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, et a demandé aux agences d'exécution d'examiner la possibilité d'ajouter la rapidité de l'achèvement financier des projets parmi les indicateurs.

#### Projets achevés avec soldes

56. Les agences d'exécution ont remboursé au Fonds multilatéral la somme de 6 882 367 \$US provenant de projets achevés et annulés, dont 1 152 772 \$US en coûts d'appui aux agences, au cours de la période visée par ce rapport jusqu'à la fin de la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Agence	Montant total remboursé (\$US)	Total des coûts d'appui remboursés (\$US)
PNUD	4 071 135	527 494
PNUE	1 265 686	105 255
ONUDI	930 066	120 152
Banque mondiale	615 480	399 871
<b>Total</b>	<b>6 882 367</b>	<b>1 152 772</b>

### Mise en œuvre des programmes de travail de 2002 et 2003 sur la surveillance et l'évaluation

#### *Procédures institutionnelles de surveillance et d'évaluation dans les institutions financières internationales concernées*

57. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note du rapport du consultant sur les procédures institutionnelles de surveillance et d'évaluation des institutions financières internationales concernées qu'avait examiné la 19<sup>e</sup> réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances. Le rapport a examiné les méthodes d'évaluation utilisées dans huit organisations multilatérales, dont le Fonds multilatéral. Il indiquait que les unités d'évaluation occupaient une place importante dans les organisations examinées et a conclu, après une analyse finale, que les rapports d'évaluation étaient surtout préparés à des fins de consultation. Le Comité exécutif a déterminé que plusieurs points exigeaient de plus amples éclaircissements et a consenti à revenir sur la question à sa 41<sup>e</sup> réunion.

#### *Étude théorique approfondie sur l'évaluation des PGF*

58. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note de l'information fournie sur l'étude théorique approfondie, qui établissait l'approche pour de plus amples évaluations des PGF et mettait en évidence plusieurs problèmes d'évaluation.

#### *Rapport final sur l'évaluation du secteur des halons*

59. Le Comité exécutif a examiné le rapport final sur l'évaluation du secteur des halons à sa 40<sup>e</sup> réunion. Le rapport résumait les conclusions des missions d'évaluation dans cinq pays visés à l'article 5 et contenait plusieurs suggestions découlant des missions et pouvant être utilisées lors de futures évaluations dans le secteur des halons.

#### *Étude théorique sur l'évaluation de la mise en œuvre des accords sur le secteur de la production des CFC*

60. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a également examiné l'étude théorique sur l'évaluation de la mise en œuvre des accords dans le secteur de la production de CFC, qui décrivait les caractéristiques principales de ces accords, les modalités de leur mise en œuvre, les résultats obtenus à ce jour de même que leur vérification, et a mis de l'avant plusieurs autres points qui devraient faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

*Information sur les procédures d'approvisionnement en vigueur au sein des agences d'exécution*

61. Au cours de la 39<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat a été chargé d'obtenir de l'information sur les critères appliqués par les différentes agences d'exécution lors de l'établissement de la liste des fournisseurs, les procédures appliquées lorsque de nouveaux fournisseurs compétents étaient invités à joindre la liste des fournisseurs existants, le point de contact des différentes agences d'exécution, les procédures internationales d'appels d'offres concurrentielles, et la façon d'avoir accès aux listes établies par les différentes agences d'exécution. Les agences d'exécution ont également été priées de mettre à jour leurs listes des fournisseurs compétents de façon périodique en tenant compte de la nécessité d'y ajouter de nouveaux fournisseurs compétents.

62. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné l'information demandée par le Comité exécutif, et a décidé de demander aux agences d'exécution de mettre en commun l'information sur les ressources, l'efficacité et l'expérience des fournisseurs et des consultants sur le plan de la prestation des projets, et d'inclure sur le site du Secrétariat du Fonds, des liens aux sites pertinents des agences d'exécution afin d'aider les intéressés à fournir des biens et des services.

**F. Conformité possible aux premières mesures et aux mesures intermédiaires de conformité au Protocole de Montréal**

63. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note du rapport du Secrétariat sur la capacité des pays visés à l'article 5 à se conformer aux mesures de contrôle internationales et intermédiaires du Protocole de Montréal, et a accueilli l'information à l'effet que les données de 2002 rapportées au Secrétariat pour huit pays trouvés en situation de non-conformité par la quatorzième Réunion des Parties se situait sous le seuil des valeurs de référence pour l'échéance des CFC.

64. Le Comité exécutif a prié instamment les agences d'exécution et les pays impliqués dans des activités de coopération bilatérale, plus particulièrement le PNUE, d'aider les pays qui consomment de petites quantités de bromure de méthyle, de tétrachlorure de carbone et de TCA, et qui ne figurent pas dans les plans d'activités triennaux des agences d'exécution, à déterminer la part de leur consommation admissible à l'élimination, et après avoir vérifié l'information, à inclure les activités de ces pays à leurs plans d'activités de 2004 et de 2005.

**G. Stratégie d'information du Fonds multilatéral**

65. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné le document sur la stratégie d'information du Fonds multilatéral préparé par le Secrétariat en guise de suivi à la décision 38/78. L'objet de cette stratégie était directement lié à la mission axée sur la conformité du Fonds multilatéral et consistait à communiquer des messages clés sur le Fonds à trois publics cibles, notamment les responsables des politiques et les décideurs gouvernementaux, surtout dans les pays visés à l'article 5, les administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone et les bénéficiaires du Fonds, de

même que les responsables des politiques mondiales et ceux qui les influencent. Les principaux partenaires de la mise en œuvre de la stratégie étaient le Chef du Secrétariat, les membres du Comité exécutif, les agences d'exécution et le Secrétariat de l'ozone.

66. Le Comité exécutif a ensuite longuement discuté de la stratégie proposée et a fait plusieurs suggestions pour sa révision. Il a chargé le Secrétariat de tenir compte de ces propositions et de remettre à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un plan de travail ainsi qu'une estimation des coûts de la stratégie, qui tient compte de la nécessité d'utiliser les ressources disponibles grâce aux mesures budgétaires habituelles du Fonds.

67. Le plan de travail, l'échéancier et les estimations des coûts ont été présentés à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Après avoir entendu l'explication de la stratégie et les réponses aux nombreuses questions soulevées, le Comité exécutif a approuvé la somme de 104 750 \$US pour l'élaboration de la stratégie d'information.

## **H. Questions de politique**

### **Critères pour le financement des projets visant à accélérer et/ou à maintenir le rythme de l'élimination**

68. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a chargé le Secrétariat de proposer des critères pour la réaffectation des fonds identifiés à des projets visant à répondre aux besoins supplémentaires des pays visés à l'article 5 en matière de conformité afin qu'ils puissent réaliser une élimination anticipée et/ou maintenir le rythme de l'élimination. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a longuement discuté des critères proposés, et le Comité exécutif a pris la décision suivante :

- a) Les fonds indiqués aux alinéas i), ii) et iii) ci-dessous pourraient être réaffectés à des projets visant à accélérer l'élimination, maintenir le rythme et satisfaire aux besoins encore non identifiés des pays visés à l'article 5 en matière de conformité :
  - i) les fonds non nécessaires dans le plan d'activités de l'année en cours représentant la différence entre la valeur de chacune des activités dans le plan d'activités et le montant qui lui a été approuvé par le Comité exécutif;
  - ii) les fonds remboursés pour les soldes, l'annulation et le changement de propriétaire provenant de projets approuvés pendant la période triennale;
  - iii) les fonds provenant de tranches annuelles non approuvées dans les plans d'activités en raison d'un retard dans la présentation et l'approbation, tout en tenant compte des fonds nécessaires pour toute la période triennale.
- b) Les montants identifiés en vertu des alinéas a) i), ii) et iii) ci-dessus pourraient être réaffectés à des projets/accords dans l'ordre ci-dessous et selon le rapport coût-efficacité de chacune des catégories afin d'accélérer l'élimination, maintenir

le rythme et répondre aux besoins encore non identifiés des pays visés à l'article 5 en matière de conformité :

- i) nouvelles Parties au Protocole de Montréal et à ses Amendements;
  - ii) pays ayant un faible taux de consommation de bromure de méthyle, de halons, de tétrachlorure de carbone et de TCA;
  - iii) pays à faible niveau de consommation ayant reçu un appui financier pour un PGF en vertu de la décision 31/48;
  - iv) les pays pour lesquels la préparation de projets a été approuvée et entreprise;
  - v) les pays possédant un faible niveau de consommation résiduelle, au cas par cas;
  - vi) les pays désirant éliminer la production de SAO.
- c) Les critères sus-mentionnés expireraient après la 42<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif à moins qu'ils ne soient préalablement réapprouvés ou modifiés par le Comité exécutif.

#### Technologie à base de dioxyde de carbone liquide (DCL) et lignes directrices pour les projets de DCL

69. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a chargé le Secrétariat d'effectuer quelques visites à des entreprises dans des pays visés à l'article 5 qui utilisent avec succès une technologie à base de DCL, et de présenter des renseignements supplémentaires pertinents à ce sujet à la 41<sup>e</sup> réunion. Le Comité exécutif n'approuvera aucun projet fondé sur une technologie à base de DCL tant qu'il n'aura pas examiné l'information que lui remettra le Secrétariat.

#### Élimination réalisée dans le cadre de projets annulés

70. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a adopté les deux méthodes suivantes pour calculer les quantités de SAO éliminées :

- a) En ce qui concerne les entreprises ayant reçu l'équipement nécessaire à la reconversion à une technologie sans SAO, la quantité totale de SAO à éliminer dans le cadre du projet approuvé devrait être considéré comme étant la quantité éliminée;
- b) En ce qui concerne les entreprises qui ont reçu certains équipements que l'agence d'exécution n'a pas pu transférer à une ou plusieurs autres entreprises au pays ou de la région, le rapport coût-efficacité du projet approuvé serait alors utilisé pour calculer le coût des équipements et autres coûts connexes en divisant le montant décaissé à l'entreprise par le rapport coût-efficacité. Le chiffre ainsi obtenu sera considéré comme la quantité éliminée.

71. Par la suite, la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a de nouveau examiné l'élimination réalisée dans le cadre des projets annulés et a pris la décision suivante :

- a) Les agences d'exécution doivent préciser les raisons de l'annulation du projet, et le Comité exécutif doit en tenir compte dans sa décision d'annulation du projet;
- b) Les projets annulés parce que le bénéficiaire a omis de fournir sa contribution de contrepartie non différentielle pourraient être présentés de nouveau, au cas par cas;
- c) Les projets soumis à nouveau doivent être examinés au cas par cas afin de déterminer si leur achèvement permettra de respecter les mesures de contrôle, à condition que l'entreprise soit déterminée financièrement viable et, de préférence, que l'échéancier de mise en œuvre soit accéléré;
- d) Les entreprises dont les projets annulés peuvent être présentés à nouveau en vertu de la décision 29/8 pourraient présenter une demande de réintégration du projet annulé. Le cas échéant, les surcoûts seraient modifiés en fonction des montants décaissés pour le projet annulé, et le niveau d'élimination prévu dans le projet original approuvé serait modifié en vertu du paragraphe 70 b), ci-dessus.

#### Plans de gestion des frigorigènes (PGF)

72. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné les responsabilités des agences d'exécution dans la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes, et a demandé aux agences de coordonner leurs demandes de préparation de projets de PGF et les mises à jour de PGF de façon que le financement total demandé demeure à l'intérieur des limites établies dans les lignes directrices de la décision 31/48. Elle a aussi décidé que la première demande de préparation de projet doit identifier toutes les agences qui seront impliquées dans le PGF de même que l'agence principale responsable de l'ensemble des activités de mise en œuvre du PGF. En outre, afin de demeurer conforme à l'approche axée sur le pays, un pays pourrait changer l'agence responsable ou demander un appui supplémentaire à une autre agence (à l'intérieur des limites du financement approuvé), et le cas échéant, le Secrétariat serait informé des changements apportés.

73. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a discuté de la transformation des mises à jour des PGF en plans de gestion de l'élimination finale, et a décidé de prier instamment les pays à faible volume de consommation d'examiner sérieusement si la demande d'un financement final pour réaliser l'élimination complète des CFC répond réellement à leurs besoins actuels. Les agences d'exécution et bilatérales ont été fortement invitées à accorder la priorité à aider les pays à mettre en œuvre leurs PGF approuvés afin qu'ils puissent respecter les mesures de contrôle des CFC de 2005 et de 2007. Tous les pays visés à l'article 5 concernés ont été invités à s'assurer que les dispositions de la décision 38/64 étaient mises en pratique avant de présenter un projet de plan de gestion de l'élimination finale et que l'élimination accélérée prévue dans le plan de gestion de l'élimination finale satisfait aux critères de priorité de l'élimination accélérée établis par le Comité exécutif.



74. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a aussi décidé de former un groupe de travail à composition non limitée afin de discuter de moyens de réorienter l'approche des PGF afin qu'ils puissent faciliter la conformité. Le groupe serait formé de membres choisis des deux sous-comités et de représentants des agences d'exécution, et se réunirait en marge de la 41<sup>e</sup> réunion.

Travaux du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances et du Sous-comité sur l'examen des projets

75. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a chargé le Secrétariat de lui remettre des propositions sur la façon d'organiser les travaux des Sous-comités afin d'assurer une meilleure surveillance des plans nationaux d'élimination et de faire en sorte que ces plans mènent à la conformité. À la suite de cette décision, la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a examiné le document préparé par le Secrétariat et a fait plusieurs suggestions visant à rationaliser et à faciliter les travaux des Sous-comités et du Comité exécutif. À la suite de ses délibérations, le Comité exécutif a décidé que dorénavant, le plan financier du Fonds, les plans d'activités annuels et triennaux, de même que les problèmes importants concernant la conformité seraient soumis à la plénière du Comité exécutif. Les points tels que le remboursement des soldes provenant de projets annulés ou de projets achevés, de même que toutes les autres activités routinières faisant l'objet de décisions du Comité exécutif seraient réglées administrativement par le Secrétariat et l'agence d'exécution concernée, et les rapports pertinents, y compris les rapports financiers ayant fait l'objet d'une vérification, seraient remis au Comité exécutif. En dernier lieu, le Secrétariat a été chargé de préparer un document pour la 41<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif afin que celui-ci puisse discuter d'autres réorganisations possibles.

### **I. Activités du Secrétariat du Fonds**

76. Au cours de la période visée par ce rapport, le Secrétariat du Fonds multilatéral a préparé de la documentation et offert des services de conférence aux 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif; aux deux réunions du Sous-comité sur l'examen des projets et du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, et aux réunions du Sous-groupe sur le secteur de la production.

77. Le Secrétariat du Fonds multilatéral a analysé et révisé les propositions de projets et d'activités des agences d'exécution et des donateurs bilatéraux pour une valeur de 307 895 145 \$US. Le Secrétariat a présenté ses observations et ses recommandations, selon le cas, sur toutes les propositions présentées au Comité exécutif pour examen.

78. Les plans annuel et triennal proposés pendant la période visée par ce rapport avaient déjà été proposés dans le cadre de l'approche axée sur la conformité.

79. Pour la première fois, un sommaire des décisions préparé après la réunion a été distribué aux participants à la réunion et aux administrateurs des réseaux régionaux du Programme d'aide à la conformité du PNUE, et publié sur le site Internet du Secrétariat.

80. À la demande de la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, un consultant a été recruté afin de préparer un rapport sur les procédures institutionnelles de surveillance et d'évaluation en vigueur dans d'autres institutions financières pertinentes. Le document préparé par le consultant a été examiné par la 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (voir le paragraphe 56, ci-dessus).

81. Après avoir pris connaissance de la communication du PNUE à l'effet qu'il ne pouvait plus assurer les fonctions de Trésorier à moins qu'il ne puisse récupérer les coûts engagés, le Secrétariat a recruté un consultant à qui il a confié le mandat d'examiner les compétences des institutions intéressées à assurer ces fonctions. L'étude préparée par le consultant a été examinée à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (voir le paragraphe 16, ci-dessus).

82. Au cours de la période visée par ce rapport, le Chef du Secrétariat ainsi que d'autres membres du Secrétariat ont assisté à plusieurs réunions importantes, et ont notamment effectué une visite au Costa Rica, en décembre 2002, à l'occasion de la consultation du président et du vice-président du Comité exécutif avec le Ministre de l'environnement et de l'énergie qui agissait alors en qualité de président du Conseil ministériel consultatif sur l'environnement et le développement du système d'intégration d'Amérique centrale. Leurs discussions ont porté sur l'accord sur la mise en œuvre du projet de bromure de méthyle au Costa Rica. Le Chef du Secrétariat a également effectué une visite à Londres afin d'y rencontrer des représentants du PNUD et de deux sociétés pharmaceutiques pour négocier le transfert d'une technologie écologique pour les inhalateurs à doseur à Cuba.

## **J. Poste de Chef du Secrétariat**

83. La 39<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a accueilli un rapport du président sur la visite au siège des Nations Unies qu'il a effectuée en vertu de la décision 38/80 et ayant pour objet de discuter de la prolongation du contrat du Chef du Secrétariat. Le président a indiqué qu'il avait discuté des points concernant le poste de Chef du Secrétariat avec M. S. Iqbal Riza, Chef de cabinet du Secrétaire Général, et avec M. Denis G. Beissel, responsable du Bureau de gestion des ressources humaines de l'Organisation des Nations Unies. A l'invitation du président, M. Shafqat Kakakhel, Directeur général adjoint du PNUE, s'est adressé au Comité. Il a exprimé sa profonde satisfaction à l'égard du Dr. El-Arini, pour ses compétences, son dévouement, ses efforts inlassables pour faire avancer les objectifs de l'Organisation des Nations Unies et a promis le soutien du PNUE dans le processus de sélection d'un nouveau Chef du Secrétariat de même que la question relative à la prolongation du mandat du titulaire actuel, Dr El-Arini, au-delà du 31 août 2003.

84. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du président, a endossé les arrangements conclus avec les fonctionnaires du siège de l'Organisation des Nations Unies au sujet du mandat du Chef du Secrétariat, du processus de recrutement, de nomination et de désignation du Chef du Secrétariat et de la prolongation du mandat du titulaire actuel, Dr. El-Arini, au-delà du 31 août 2003 ; a décidé d'amender l'avis de vacance de poste à pourvoir et a demandé au Secrétariat des Nations Unies de republier l'annonce amendée sans tarder. Il a aussi décidé d'appliquer mutatis mutandis la procédure employée en 1990 pour la nomination du Chef du Secrétariat actuel et a constitué un comité de recrutement présidé par le

Japon et composé des représentants de la Bolivie, du Burundi, des États-Unis d'Amérique, de la France et de l'Inde qui pourrait revoir toutes les demandes, faire une entrevue avec les principaux candidats et faire une recommandation à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, tout en étant entendu que :

- a) Le comité de recrutement a reçu l'autorisation de se réunir au début du mois de juillet 2003, afin de dresser une liste finale des candidats, avec la possibilité de tenir auparavant une conférence téléphonique au début du mois de juin si nécessaire ;
- b) Le comité de recrutement a également été autorisé à inviter le Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone à assister en tant qu'observateur ;
- c) Un représentant du Secrétariat du PNUE, accompagné d'un(e) employé(e) de soutien, assisterait le comité de recrutement sur le plan technique et administratif tout au long du processus de sélection des candidats et lui donnerait une séance d'information sur l'utilisation de la méthode d'entrevue appliquée au sein de l'Organisation des Nations Unies.

85. Le Comité a également décidé de désigner le Chef du Secrétariat pour nomination par le Secrétaire général à la 40<sup>e</sup> réunion et a demandé au Secrétaire général des Nations unies et au Directeur exécutif du PNUE d'accélérer la nomination du Chef du Secrétariat dans les délais prescrits afin d'assurer la continuité des travaux du Fonds multilatéral.

86. A la 40<sup>e</sup> réunion, sur la base du rapport du comité de recrutement, le Comité exécutif s'est réuni un certain nombre de fois à huis clos afin de discuter d'une recommandation concernant le poste de Chef du Secrétariat. Le Comité exécutif a adopté le rapport concernant ce point de l'ordre du jour et a décidé de le garder confidentiel jusqu'à ce que le Secrétaire général désigne le nouveau Chef du Secrétariat, étant entendu qu'il serait finalement inclus dans le texte du rapport normal du Comité exécutif en temps opportun.

87. Lors de la clôture de la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, le Chef du Secrétariat a prononcé quelques mots à l'occasion de sa retraite. Ce discours a été immédiatement suivi d'expressions de grande reconnaissance de la part des représentants des pays visés à l'article 5 et des pays non visés à l'article 5, des agences d'exécution et du personnel du Secrétariat. À cet égard, sur la proposition du président, le Comité exécutif a décidé :

- a) D'exprimer sa profonde gratitude au Dr. Omar El-Arini pour sa contribution exceptionnelle au développement et à la gestion du Secrétariat du Fonds multilatéral de même que pour son assistance de premier ordre au Comité exécutif dans la formulation des politiques, la planification, la gestion et l'évaluation du Fonds;
- b) Afin de souligner sa contribution remarquable aux travaux du Fonds multilatéral depuis sa création, d'accorder au Dr. Omar El-Arini le titre de « Chef du Secrétariat honorifique », un titre qu'il pourra utiliser dans ses activités professionnelles après sa retraite;

- c) De prendre note de l'intention du Comité exécutif de continuer à faire appel à l'expérience et aux connaissances du Dr. Omar El-Arini pour ses travaux, si nécessaire; et
- d) De transmettre au Chef du Secrétariat les meilleurs vœux de succès de la part du Comité exécutif pour l'avenir.

### **K. Questions relatives à la Réunion des Parties**

88. En réponse aux décisions VIII/5, VIII/7, IX/14 et X/31, le Comité exécutif joint aux présentes son rapport à la quinzième Réunion des Parties sur les mesures prises pour améliorer le mécanisme financier de la mise en œuvre du Protocole de Montréal (annexe I).

89. L'annexe II indique la consommation de HCFC-141b instaurée progressivement par le biais des projets utilisant une technologie de remplacement à base de HCFC en vertu de la décision 36/56 e) qui stipule, entre autres, « que le Comité exécutif rende compte à la Réunion annuelle des Parties, pour chaque pays, du montant de la consommation de HCFC-141b par l'intermédiaire de projets utilisant des HCFC comme produits de remplacement; une consommation qui devrait – conformément à l'application de la décision 27/13 – être exclue du financement lors des prochaines étapes. »

#### Étude visant à évaluer le mécanisme financier du Fonds

90. La 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a pris note que la quinzième Réunion des Parties discuterait d'une proposition sur le financement d'une étude visant à évaluer le mécanisme financier du Fonds. En attendant la décision des Parties sur la méthode de financement de cette étude, le Comité exécutif a décidé de mettre de côté la somme de 500 000 \$US provenant des fonds retournés par les agences d'exécution à la 40<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

### **L. Rapports du Comité exécutif**

91. Les rapports des 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif (respectivement UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/43 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/50) ont été distribués à toutes les Parties au Protocole de Montréal. Ces rapports, ainsi que les rapports des Sous-comités et tous les rapports antérieurs, peuvent être consultés sur le site Internet du Secrétariat du Fonds multilatéral à [www.unmfs.org](http://www.unmfs.org).

Annexe I**MESURES PRISES POUR AMÉLIORER LE MÉCANISME FINANCIER POUR LA  
MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL****INTRODUCTION**

Le présent rapport est présenté par le Comité exécutif en vertu des décisions suivantes de la Réunion des Parties :

« De demander au Comité exécutif de donner suite à la décision VII/22 de la façon la plus expéditive possible, plus particulièrement en ce qui concerne les mesures 5, 6, 10, 11, 14 et 21, et de présenter un rapport à cet effet à la neuvième Réunion des Parties ».

Décision VIII/5

« De demander au Comité exécutif de poursuivre les mesures supplémentaires pour mettre en œuvre la décision VII/22 visant à améliorer le mécanisme financier, et de présenter un rapport à cet effet chaque année à la Réunion des Parties ».

Décision VIII/7

«De prier le Comité exécutif de continuer de prendre des mesures pour améliorer le mécanisme de financement en application de la décision VII/22, et de faire figurer dans le rapport qu'il présente chaque année à la Réunion des Parties une annexe faisant le point de chacune des mesures en cours, ainsi qu'une liste des mesures menées à bien;».

Décision IX/14

«De demander au Comité exécutif de faire rapport chaque année à la Réunion des Parties sur le fonctionnement du mécanisme de financement et sur les mesures prises pour en améliorer le fonctionnement. »

Décision X/31

**PARTIE I : MESURES QUI N'AVAIENT PAS ENCORE ÉTÉ MENÉES À TERME**Mesure 10

L'étude sur l'établissement d'un mécanisme de prêts à des conditions de faveur menée par la Banque mondiale à la demande de la seizième réunion du Comité exécutif, devrait être menée à terme dans les meilleurs délais possibles. Elle devrait faire l'objet d'une analyse et de discussions à la dix-neuvième réunion du Comité exécutif, et la vingtième réunion du Comité exécutif ou la Réunion des Parties de 1996, selon le cas, devrait prendre une décision concernant

les mesures à prendre pour que le système de prêts à des conditions de faveur puisse entrer en vigueur à la fin de 1996, d'une façon qui réponde à la demande et aux besoins.

Comme indiqué dans un rapport précédent :

La vingt-septième réunion du Comité exécutif a chargé le Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution, de préparer un recueil des décisions antérieures et des expériences vécues à ce jour, et de collaborer à la préparation de scénarios réels soulignant les enjeux et les problèmes pertinents.

Dans son examen du document de discussion préparé en réponse à la décision ci-dessus, le Comité exécutif a pris note des principes présentés par le représentant du Canada et a invité les membres du Comité exécutif à transmettre au Secrétariat leurs observations sur ces principes et autres, afin qu'elles soient intégrées à un vaste document cadre qui sera examiné par la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif.

La vingt-neuvième réunion du Comité exécutif a décidé de prendre note des documents sur le sujet, qui tiendraient lieu de fondement utile lors de futures discussions, et de demander conseil à la Réunion des Parties sur les prochaines mesures à prendre.

La trentième réunion du Comité exécutif a décidé de mettre les prêts à des conditions de faveur à l'ordre du jour de la trente et unième réunion.

En raison de l'absence de consensus sur le choix du moment d'entreprendre des discussions plus approfondies, la trente et unième réunion du Comité exécutif a décidé de reporter l'examen des prêts à des conditions de faveur.

Après avoir de nouveau discuté du choix du moment d'entreprendre des discussions plus approfondies aux 32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> réunions, le Comité exécutif a décidé de remettre le point à l'ordre du jour de la 34<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

La 34<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a décidé d'examiner une proposition sur la tenue d'un atelier technique présenté par le gouvernement du Japon comme base des discussions qui se tiendraient à la 35<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Au même moment, le Comité exécutif a décidé de charger le Secrétariat de redistribuer plusieurs documents sur les prêts à des conditions de faveur et de préparer une compilation des expériences du Fonds multilatéral relativement à l'application de modes de financement innovateurs.

En guise de suivi à la décision 35/62 du Comité exécutif, un atelier technique d'un jour commandité par le gouvernement du Japon (à titre de donateur bilatéral) a eu lieu en juillet 2002 afin d'échanger des idées sur les objectifs et les modalités des prêts à des conditions de faveur, dont les avantages et les inconvénients; de mieux comprendre le fonctionnement des programmes pratiques et réalisables de prêts à des conditions de faveur et d'examiner les expériences pertinentes du Fonds multilatéral, des agences d'exécution et des pays visés à l'article 5 en matière de financement innovateur dans ce

domaine. Les travaux ont été fondés sur la présentation et des discussions de dix études de cas, dont plusieurs cas présentés par des directeurs de programme sur le terrain.

À sa 38<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné un rapport sur l'atelier technique sur les prêts à des conditions de faveur approuvé pour le gouvernement du Japon à titre de contribution bilatérale, pris note des progrès importants réalisés dans les discussions sur les prêts à des conditions de faveur à l'atelier et par le Comité exécutif, et a décidé de poursuivre ses délibérations sur la question à la prochaine réunion.

***Compte rendu depuis la quatorzième Réunion des Parties :***

- ***Le Comité exécutif a repris son examen du financement de l'élimination des SAO selon les modalités des prêts à des conditions de faveur à sa 39<sup>e</sup> réunion, et a décidé de reporter les discussions à la 41<sup>e</sup> réunion, lorsque le Secrétariat rendra disponible l'historique des prêts à des conditions de faveur.***

Mesure 13

Les agences d'exécution devraient présenter un rapport au Comité exécutif sur les mesures visant à inclure les problèmes liés à l'élimination des SAO à leur dialogue permanent sur la création de programmes de développement et les mesures qu'elles pourraient prendre pour mobiliser des ressources n'appartenant pas au Fonds afin d'appuyer les objectifs du Protocole de Montréal et d'augmenter le nombre de projets pour la protection de la couche d'ozone.

Comme indiqué dans un rapport précédent :

En plus du projet sur les refroidisseurs d'eau pour la Thaïlande présenté à la dixième Réunion des Parties comme projet de co-financement du Fonds multilatéral et du Fonds pour l'environnement mondial, le Comité exécutif a approuvé en 1999 un appui financier qui serait complété par un bailleur de fonds local du Mexique afin de mettre en œuvre le programme de remplacement des refroidisseurs d'eau au pays.

Les plans nationaux d'élimination des CFC en Malaisie, en Thaïlande et en Turquie prévoient un financement tournant où les entreprises qui font le recyclage ou l'entretien, et parfois même le remplacement d'équipement, rembourseront une partie des coûts de l'équipement reçu dans le cadre du projet.

***Compte rendu depuis la quatorzième Réunion des Parties :***

- ***Il n'y a eu aucun nouveau développement dans ce dossier depuis le dernier rapport. Les agences d'exécution et bilatérales demeurent sensibles aux bienfaits de la mobilisation de ressources ne provenant pas du Fonds.***

Mesure 21

- a) Le Comité exécutif devrait préparer un rapport périodique détaillé sur les mesures prises à ce jour en vertu de l'article 10 du Protocole dans le but d'établir un mécanisme conçu spécialement pour le transfert technologique et de connaissances aux conditions les plus justes et favorables possibles pour assurer l'élimination des substances qui appauvrissent le couche d'ozone, et en même temps;
- b) Le Comité exécutif devrait demander au PNUE d'intensifier ses efforts pour recueillir de l'information auprès des sources pertinentes, et de préparer un inventaire et une évaluation des technologies écologiques et économiques de même que des connaissances qui favoriseraient l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Cet inventaire devrait également comprendre les modalités pour le transfert de ces technologies et de ces connaissances;
- c) Le Comité exécutif devrait considérer les étapes à prendre, d'un point de vue pratique, pour éliminer tous les obstacles à la libre circulation de la technologie à l'échelle internationale;
- d) Le Comité exécutif devrait développer davantage le dossier des coûts différentiels admissibles pour le transfert technologique, y compris les coûts des brevets et des dessins, et les coûts différentiels des redevances négociés avec les entreprises bénéficiaires.

Les mesures prévues aux alinéas a), b) et c) devraient être terminées pour la dix-neuvième réunion et mises à jour régulièrement, et la mesure prévue à l'alinéa d) devrait être prise immédiatement.

Comme indiqué dans un rapport précédent :

La vingt-septième réunion du Comité exécutif a décidé d'autoriser le PNUE à préparer une base de données contenant une description et les caractéristiques des technologies de remplacement des SAO existantes et les conditions auxquelles ces technologies peuvent être transférées, en attendant l'achèvement du rapport du groupe informel sur le transfert technologique et la formulation du mandat de cette étude.

La 28<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a été informée que le rapport du groupe informel était terminé.

En ce qui concerne la mesure 21 d), la 34<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a approuvé le financement du transfert technologique comme coût différentiel d'investissement dans les projets des secteurs des mousses et des agents de transformation.

***Compte rendu depuis la quatorzième Réunion des Parties :***

- ***Il n'y a eu aucun nouveau développement dans ce dossier.***



## **PARTIE II : MESURES MENÉES À TERME**

Les mesures ci-dessous ont été présentées dans le rapport à la quatorzième Réunion des Parties comme des mesures ayant été menées à terme, devenues pratique courante du Fonds multilatéral ou ayant été rattrapées par les nouveaux développements.

Mesures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.



Annexe II

**CONSOMMATION DE HCFC<sup>1</sup> INSTAURÉE DE FAÇON PROGRESSIVE  
(TONNES PAO)**

<b>Pays</b>	<b>CFC éliminés dans les projets utilisant une technologie à base de HCFC</b>	<b>HCFC instaurés de façon progressive</b>
Algérie	37,0	3,4
Argentine	736,5	67,0
Bahreïn	15,1	1,4
Bolivie	10,9	1,0
Bosnie-Herzégovine	28,8	2,6
Brésil	4 804,0	434,7
Chili	178,7	13,8
Chine	10 049,3	742,4
Colombie	639,0	58,1
Costa Rica	32,8	3,0
Cuba	0,8	0,1
Égypte	482,8	35,8
El Salvador	18,2	1,7
Guatemala	45,0	4,1
Inde	4 180,2	369,9
Indonésie	1 487,8	130,5
Iran	1 036,1	94,2
Jordanie	327,5	29,8
Kenya	22,6	2,1
Liban	80,4	7,3
Libye	60,9	5,5
Macédoine	74,4	6,8
Malaisie	1 216,1	108,2
Maroc	109,3	9,9
Maurice	4,2	0,4
Mexique	1 880,2	159,3
Nicaragua	7,9	0,7
Nigeria	348,9	31,7
Pakistan	571,8	52,0
Panama	14,3	1,3
Paraguay	67,0	6,1
Pérou	145,5	13,2
Philippines	514,3	46,8

<b>Pays</b>	<b>CFC éliminés dans les projets utilisant une technologie à base de HCFC</b>	<b>HCFC instaurés de façon progressive</b>
République dominicaine	134,1	12,2
Roumanie	190,3	17,3
Serbi-monténégro	43,8	4,0
Sri Lanka	7,2	0,7
Soudan	4,4	0,4
Syrie	622,8	56,6
Thaïlande	2 025,7	183,3
Tunisie	233,6	19,0
Turquie	368,8	33,5
Uruguay	103,6	9,4
Venezuela	693,1	63,0
Vietnam	44,0	4,0
Yémen	9,6	0,9
Zimbabwe	11,2	1,0
<b>Total</b>	<b>33 720,5</b>	<b>2850,1</b>

Note 1 : Valeurs PAO :

HCFC-123: 0,02  
 HCFC-22: 0,055  
 HCFC-141b: 0,11

-----